

DÉPARTEMENT
du DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON
de BAUME-LES-DAMES

Commune d'AUTECHAUX (25110)

E X T R A I T

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 15 septembre 2022

OBJET :

Délibération n° 31/2022

Attribution du Nom et des
Numéros de rues pour la
ZONE EUROPLYS et le
lotissement « Les Vergers »

Que la convocation du Conseil
avait été faite le 9 septembre 2022

Et que le nombre des membres en
exercice est de 11

Exécution des articles L2121-10,
L2121-17, L2121-25 du Code
Général des Collectivités
Territoriales des Communes

Le Maire,

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUTECHAUX, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Étaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Claude GARNERET, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Séverine VOIDEY, Annie ANDRE, Jean-Luc DORNIER, Olivier SOREZ, Sophie LEPARLIER

Absent / Excusé : Jean-Claude RONDOT

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Secrétaire de Séance : Séverine VOIDEY

Madame VOIDEY ayant obtenu la majorité des suffrages est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la construction du nouveau lotissement « Les Vergers », il y a lieu de se prononcer pour lui attribuer des numéros afin d'identifier les lots du lotissement. Celui-ci garde son intitulé 'Lotissement des Vergers ».

Monsieur le Maire prononce les numéros suivants :

- Le lot n° 8 correspond au numéro 1a et 1b lotissement des Vergers
- Le lot n° 6 correspond au numéro 2 lotissement de Vergers
- Le lot n° 7 correspond au numéro 3 et 3 bis lotissement des Vergers
- Le lot n° 5 correspond au numéro 4 lotissement des Vergers
- Le lot n°4 correspond au numéro 6 du lotissement des Vergers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'agrandissement et le réaménagement de la Zone Europolys il y a lieu d'attribuer des noms de rues et des numéros.

Monsieur le Maire prononce les noms et numéros suivants :

ZONE EUROPOLYS I

- Les parcelles ZE 110 et 188 correspondent au numéro 1 impasse de la Craye
- Les parcelles ZE 199 et 247 correspondent au numéro 2 impasse de la Craye

- Les parcelles ZA 80, 83, 89 et 90 correspondent au numéro 4 impasse de la Craye
- La parcelles ZA 114 et ZA 70 correspondent au numéro 1 de la Rue de la Craye
- Les parcelles 131 et 133 correspondent au numéro 1 bis de la Rue de la Craye
- La parcelle ZA 93 correspond au numéro 2 de la Rue de la Craye
- La parcelle ZA 92 correspond au numéro 2 bis de la Rue de la Craye
- Les parcelles ZA 96 et ZA 104 correspondent au numéro 3 de la Rue de la Craye
- Les parcelles ZA 151, 152, 153, 154, 155 et 156 correspondent au numéro 4 de la Rue de la Craye au besoin il pourra être crée un 4 bis
- La parcelle ZA 121 correspond au numéro 6 de la Rue de la Craye au besoin il pourra être crée un n° 6 bis
- La parcelle AB 325 (lot n° 6) correspond au numéro 9 et 11 de la Rue de la Craye

ZONE EUROPOLYS II

- La parcelle AB 369 - lot n° 5 bis correspond au numéro 1 rue des Dolines
- La parcelle AB 375 (lot n° 31 et 32) correspond au numéro 2 rue des Dolines

- La parcelle ZA 126 correspond au numéro 1 rue des Pins
- La parcelle ZA 108 correspond au numéro 2 rue des Pins
- La parcelle ZA 124 correspond au numéro 3 rue des Pins
- Les parcelles ZA 134 et 137 correspondent au numéro 4 rue des Pins
- Les parcelles AB 330 et AB 354 formant le lot n° 14 correspond au numéro 5 rue des Pins
- Les parcelles ZA 142 et 146 correspondent au numéro 6 rue des Pins
- Les parcelles AB 331, AB 332, AB 355, AB 356, ZB 109, ZB 118 et ZB 119 (lot n° 15 et 16) correspondent au numéro 7 rue des Pins
- Les parcelles AB 335, AB 357 et AB 333 (lot n° 17 et 18) correspondent au numéro 9 rue des Pins
- La parcelle AB 359 (lots n° 2 et 3) correspond au numéro 10 rue des Pins
- La parcelle AB 336 (lot n° 19) correspond au numéro 11 rue des Pins
- Les parcelles AB 344 et AB 346 soit les lots n° 4 et 27 correspondent au numéro 12 rue des Pins
- La parcelle AB 337 (lot n° 20) correspond au numéro 13 et 13 bis rue des Pins
- La parcelle AB 350 (lot n° 23) correspond au numéro 16 rue des Pins

- La parcelle AB 376 - lot n° 5 correspond au numéro 1 rue des Épicéas

ZONE EUROPOLYS III

- Le lot n° 19 correspond au numéro 1 route de Verne
- Les parcelles ZE 279 et 282 correspondent au numéro 3 route de Verne
- Les parcelles ZE 261, 266 et 280 correspondent au numéro 5 route de Verne

Voix POUR : 10

Voix CONTRE : 0

Abstention : 0

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Reçu le **26 SEP. 2022**

Contrôle de légalité

Le Maire,
Jean-Yves BRUNELLA

